

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

pour le compte de la communauté de communes Plaine Limagne

SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2025-2029 : UNE DYNAMIQUE AU SERVICE DE LA SANTÉ DE TOUS

Face à des sollicitations régulières émanant de la population et, plus récemment, des professionnels de santé du territoire, la communauté de communes Plaine Limagne et l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ont choisi de faire de la santé un axe prioritaire de ce territoire.

À l'issue des réflexions menées par un groupe de travail dédié à la santé, il a été décidé d'engager une démarche d'élaboration d'un CLS, en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes.

La démarche repose sur une approche participative et inclusive, impliquant les acteurs locaux et les élus. Le groupe de travail réunit des élus investis et des professionnels de santé mobilisés en faveur de l'intérêt général.

Un Contrat local de santé impliquant l'ensemble des acteurs locaux de la santé et du social

Après une année d'ingénierie de projet et un diagnostic territorial approfondi, le Contrat Local de Santé (CLS) 2025-2029 a été signé le 2 avril par la Communauté de communes Plaine Limagne, le Préfet, l'Agence régionale de santé (ARS), le Conseil Départemental, les hôpitaux de proximité et le CHU, les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Ce contrat, fruit d'un travail concerté impliquant l'ensemble des acteurs locaux de la santé et du social, s'inscrit dans une démarche ambitieuse visant à améliorer l'accès aux soins et à promouvoir la santé publique sur notre territoire.

L'élaboration du CLS a reposé sur une large concertation avec les habitants, les établissements scolaires, les élus locaux et les professionnels de santé, via des rencontres et des questionnaires permettant de cerner les enjeux prioritaires.

Des objectifs concrets pour une offre de santé renforcée

Le CLS 2025-2029 répond à plusieurs défis majeurs identifiés lors du diagnostic territorial, parmi lesquels :

- Assurer et renforcer l'offre de soins de proximité : renforcement de l'offre médicale, lutte contre la désertification médicale et développement de la télémédecine.
- Promouvoir un environnement sain réduisant les inégalités sociales et territoriales de santé : mise en place d'actions visant à améliorer les conditions de vie et à réduire les disparités territoriales en matière de santé.
- Favoriser la prise en compte de la santé mentale : renforcement des dispositifs d'accompagnement psychologique et développement d'actions de prévention.
- Développer et renforcer l'accès aux soins et à la prévention pour les publics vulnérables : accompagnement renforcé pour les personnes en situation de précarité, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.
- Soutenir les actions en direction de la jeunesse grandissante du territoire : promotion du bien-être des jeunes par des actions éducatives et de prévention en milieu scolaire et périscolaire.
- Coordonner le contrat local de santé pour une action concertée et efficace : amélioration du parcours de soins grâce à une coopération accrue entre les différents acteurs du territoire.

Renforcer la dynamique locale autour d'une réponse territorialisée

Dans un contexte où les inégalités territoriales de santé se creusent, où l'accès aux soins devient parfois un parcours du combattant, le contrat local de santé représente une réponse concrète, adaptée, et surtout, territorialisée.

Impulsé par l'ARS dès janvier 2023 présentant le CLS comme un outil adapté au territoire, la collectivité s'est engagée en septembre 2023 par le recrutement d'un poste de coordinateur pour lancer la construction du CLS. Le poste est porté par Plaine Limagne et cofinancé en 2024 à hauteur de 15 816€ par l'ARS. Une coordonnatrice a ainsi été recrutée en mars 2024 afin de mener le diagnostic territorial de santé.

Un engagement collectif pour un territoire en bonne santé

Ce CLS marque une avancée significative dans la construction d'une politique locale de santé cohérente et adaptée aux réalités du territoire. Les signataires s'engagent à déployer des actions concrètes et innovantes tout au long de ces quatre années afin d'améliorer durablement la qualité de vie des habitants.

Contact presse et informations :
Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
Direction cabinet & communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

Communauté de communes Plaine Limagne
Service communication
04 73 86 89 80
m.aymard@plainelimagne.fr



Contact presse et informations :
Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
Direction cabinet & communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

Communauté de communes Plaine Limagne
Service communication
04 73 86 89 80
m.aymard@plainelimagne.fr